

1702 Oktober 21., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUYSEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'apprens qu'a l'instigation de M le Comte [Franz Ehrenreich] de Trautmannsdorff [des Gesandten des Röm. Reiches], M.<sup>rs</sup> [Bürgermeister und Rat] de Zurich [als Vorort] veulent convoquer une Diette, pour mercredy prochain 25<sup>e</sup> de ce mois [- an diesem Tag fand dann tatsächlich eine gemeineidg. Tagsatzung in Baden statt; Stadt und Amt Zug war dabei freilich nicht durch den hiefür in Frage kommenden Beat Kaspar Zurlauben vertreten -]<sup>1</sup>. Comme ils en auront mandé les raisons a vos Seig.<sup>rs</sup> Sup.<sup>rs</sup> [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] je ne vous en parle point, mais il me semble qu'il n'y en a aucune qui ayt de fondement. Celle de dire que les Troupes du Roy [Ludwig XIV.], ont passé sur le Territoire de Basle, est entierement fausse. M.<sup>rs</sup> [Bürgermeister und Rat] de Basle avouant eux mêmes, n'en avoir parlé que sur un oüy dire, et ayant envoyé remercier les LL. Cantons [SO und BE] leurs plus proches voisins, des secours qu'ils vouloient bien leur envoyer, les priants de ne point faire marcher leurs Troupes du côté de Basle, parcequ'ils n'en avoient plus besoin. D'ailleurs les armées s'éloignant des frontieres de la Suisse, il ne semble pas qu'il y ayt aucune apparence, ny aucune cause pour la convocation si prompte et si pressée, d'une Diette. Je ne say si les LL. Cantons protestans, ne s'entendent point, pour faire tenir cette assemblée, Ainsy ne jugeriés vous point a propos de porter vos Seig.<sup>rs</sup> Sup.<sup>rs</sup> a ne point frequenter cette Diette? [- Nichtsdestotrotz war Stadt und Amt Zug dann gleich durch drei Tagsatzungsgesandte, nämlich Johann Jakob Brandenberg, Johann Baptist Staub und Christoph I. Anderrat, vertreten. -] Je vous prie même de Donner tous vos soins, pour les detourner d'y envoyer. Comme je ne puis avoir encore reponse du Roy, sur les affaires de la derniere Diette [die gemeineidg. Tagsatzung vom 28. September 1702 in Baden gemeint, die u.a. auch durch Beat Kaspar Zurlauben besucht worden war]<sup>2</sup>, et sur les propositions qui m'y ont été faites, il me paroît que ma presence seroit entierement inutile a celle cy. Comme la raison principale qui porte a cette convocation, est ce qui regarde ... Basle, et le pretendu passage sur leur Territoire, je vous demande s'il n'est pas étrange et étonnant, qu'on fasse tant de bruit pour une chose suposée et absolument fausse, par cequé cela peut donner lieu de crier contre la France, pendant qu'une

chose réelle et effective, comme a été celle du passage des bateaux, qui ont été envoyés [von den Oesterreichern] de Rhynfeld, pour rompre le pont fait a Huningue [über den Rhein], et dont les soldats qui étoient dessus avec les bateliers, ont effectivement abordé sur le Territoire de Basle [- das Ganze hat die kriegerischen Auseinandersetzungen zwischen Frankreich und Spanien einer- und u.a. Oesterreich anderseits zum Hintergrund -], qu'ils y ont débarqué, et qu'ils ont de la laissé aller leurs bateaux au courant du fleuve, pour executer le dessein qu'ils avoient, pendant dis[-]je qu'une chose aussy publique, que celle la, n'a pas causé la moindre alteration dans la Diette dernière, et y a été entièrement passée sous silence Je croy que cela merite toutes les plus serieuses reflexions, car c'est montrer une partialité visible: Je puis même adjoûter a tout cecy que je ne comprends point les veües ... de Zurich, de vouloir qu'on envoie encore ... [1000] hommes a Basle [- Grenzschutz -], quand M.<sup>rs</sup> de Basle eux mêmes, mandent qu'ils n'en ont pas besoin, il faut qu'ils ayent envie d'épuiser les LL. Cantons catholiques, par des desseins, qu'eux seuls peuvent connoître, parcequ'ils n'en font d'ordinaire que peu depart [=de part?] a leurs Alliez Catholiques et qu'ils sont toujours impénétrables la dessus. ... tout cecy ne se fait que pour engager les [cantons] catholiques a prendre la protection des villes forestieres [- Neutralitätsgarantie durch die eidg. Orte -] et n'est qu'un artifice des [cantons] protestans."

1) s. EA VI 2, 1034 (Nr. 507)

2) s. ebenda 1020 (Nr. 504)

---

 Original - AH 65, 396-397 - Blatt 397<sup>v</sup> leer

195 A

[v. 1708 Januar]

A

 SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]  
 PUYSEUX, [AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN?]

---

"...<sup>1</sup> aussy grande peine que vous, car l'on m'en demande de tous côtés: quant au fond de l'avance, je l'auray incessamment, aussy tost qu'il aura été remis a M.<sup>r</sup> Phiffer [=P f y f f e r, von Luzern] il en [gemeint der Pensionen] fera la distribution."

Abschliessend verdankt Puyseux des Adressaten guten Wünsche zum Jahreswechsel und versichert ihn seines beständigen Wohlwollens.